VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_10_568

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 13 avril 2026 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 16 avril 2026 ;
- Vu les arrêtés portant délégation de fonctions en date du 2 avril 2026 et délégation de signature à M. MEDILI, Adjoint au Maire, en date du 5 mai 2026 ;
- Vu l'accord-cadre n° 2025250255, notifié le 28 novembre 2025, relatif aux prestations de transport routier de personnes - Lot n° 3 : Transport et organisation de voyages supérieurs à 200 km, conclu avec la SAS AUTOCARS JACOB, mandataire du groupement JACOB SCAL Carretour ;
- Vu l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 15 - « Clause de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières de l'accord-cadre ;
- Considérant les besoins de la Direction de la cohésion urbaine et sociale;
- Considérant qu'il convient d'augmenter de 1 100,00 € HT le montant maximum de la période en cours, portant celui-ci de 11 000,00 € HT à 12 100,00 € HT ;
- Considérant que cette modification, représentant une augmentation de 10 % du montant maximum de la période en cours, doit être actée par voie d'avenant ;
- Vu la décision D2026_10_512, qui fait référence à un avenant n°2, alors qu'il s'agissait d'un avenant n° 1
- Considérant la nécessité de rectifier l'erreur matérielle ;

REMPLACE

ARTICLE 1 :
Il est conclu un avenant n° 1 à l'accord-cadre n° 2025250255 relatif aux prestations de transport routier de personnes - Lot n° 3 : Transport et organisation de voyages supérieurs à 200 km, conclu avec la SAS AUTOCARS JACOB, mandataire du groupement JACOB SCAL Carretour.
Le montant maximum de la période en cours est augmenté de 1 100,00 € HT et porté de 11 000,00 € HT à 12 100,00 € HT, soit une augmentation de 10 %.

ARTICLE 2 :
Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 3 :
Monsieur le Directeur Général Adjoint des services administratifs est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 29 OCTOBRE 2026

Le Maire-Adjoint

MAIRIE DE GAP
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Hautes-Alpes)

Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le : 30 OCT 2026
Publié ou notifié le : 30 OCT 2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2026_10_568**
Objet :	**Decision annule et remplace decision D2026_1_512 - Avenant n?1 - lot 3 - Transport et organisation de voyages superieurs a 200 km - Societe SAS AUTOCARS JACOB**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-29 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20261029-D2026_10_568-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	984 o
Nom métier : 005-210500617-20261029-D2026_10_568-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	71.7 Ko
Nom original : D_20023.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20261029-D2026_10_568-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 octobre 2026 à 10h36min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 octobre 2026 à 10h36min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 octobre 2026 à 10h36min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 octobre 2026 à 10h36min50s	Reçu par le MI le 2026-10-30